ÉLÉMENTS DE RÉPONSE ET DE CLARIFICATION SUR LES RAPPORTS D'AUDIT DE LA CSCCA



CONCLUSION

De l'avis de la commission qui se réfère au résultat de vérification de la gestion de la Primature pour la période allant d'octobre 2012 à septembre 2013, les transactions financières effectuées sont, à l'exception des irrégularités susmentionnées conforment aux principes comptables généralement reconnus.

La commission est également d'avis que les informations fournies dans le cadre de ce rapport sont assez pertinentes pour permettre à la Cour de se prononcer sur la gestion financière de la Primature pour la période citée.

La commission:

andra ANNAL

Venel Macor

Membre

Mirlande SUPRINT

Membre

Martine DESTIN

Présidente

Révisé par : Salnave JEAN-PIERI

Directeur de l'Apurement des Comptes

De l'avis de la commission qui se réfère au résultat de vérification de la gestion de la Primature pour la période allant d'octobre 2012 à septembre 2013, les transactions financières effectuées sont, à l'exception des irrégularités susmentionnées conforment aux principes comptables généralement reconnus.

La commission est également d'avis que les informations fournies dans le cadre de ce rapport sont assez pertinentes pour permettre à la Cour de se prononcer sur la gestion financière de la Primature pour la période citée.





Rapport de la gestion de M. Laurent Salvador LAMOTHE au Ministère des Affaires Etrangères Période allant du 24 octobre 2011 au 6 Aout 2012



CONCLUSION GENERALE

Nous avons vérifié les transactions effectuées par les responsables du ministé la période allant du 24 octobre 2011 au 6 Aout 2012 à travers les rapports fin et tous les autres documents comptables mis à notre disposition. La res incombe à la Direction du Ministère et n'engage pas la commission. Ne exprimer une opinion sur ces documents en nous fondant sur notre vérification. relatives au compte 111205844 et celles liées au compte courant 121258375, (voir dossier annexé), nous n'avons pas trouvé dans les transactions effectuées au sein du Ministère des Affaires Etrangères d'irrégularités majeures, de fraude ou de détournement de fonds qui pourraient engager la responsabilité pécuniaire des responsables de ladite institution. Toutefois, il est à souligner qu'une bonne partie des

De l'avis de la commission, à l'exception des faits mentionnés au niveau des dépenses de fonctionnement relatives au compte 111205844 et celles liées au compte courant 121258375, (voir dossier annexé), nous n'avons pas trouvé dans les transactions effectuées au sein du Ministère des Affaires Etrangères d'irrégularités majeures, de fraude ou de détournement de fonds qui pourraient engager la responsabilité pécuniaire des responsables de ladite institution. Toutefois, il est à souligner qu'une bonne partie des transactions effectuées souffrent d'un déficit de procédure au regard des dispositions établies en matière de comptabilité publique. A titre d'exemples, on peut citer l'absence de deux (2) proformas et de patente dans certains dossiers. A la lumière des précisions fournies dans le cadre de ce rapport, nous sommes d'avis que la Cour supérieure des Comptes et du Contentieux administratif et le parlement peuvent chacun en ce qui le concerne sanctionner en toute objectivité la gestion de l'ex-Ministre des Affaires étrangères, Monsieur Laurent Salvador LAMOTHE et ses collaborateurs à la tête du ministère des affaires étrangères pour la période auditée.

Luckner DUMOND

Président de la commission

ge AUGUSTIN

Membre

Lamercie D. JOACHIM

Membre

Reviseu



IRRÉGULARITÉ

REMARQUE DES AUDITEURS

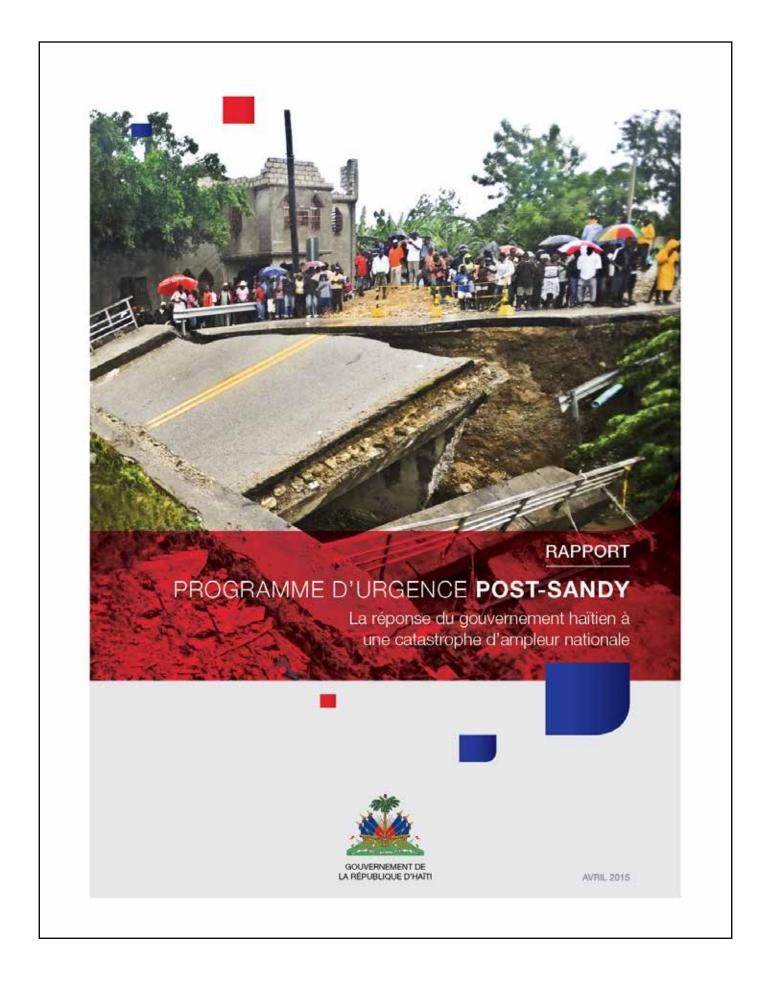
Post Sandy

Montant à justifier : 3 425 000 000 GDES

Pas de rapports de MTPTC,
 MARNDR, SMCRS,
 MAST et FAES.

ÉLÉMENTS DE RÉPONSE

 Le rapport exhaustif des travaux a été présenté depuis 2013 et a été actualisé en avril 2015 (voir pièces ci-jointes).



BILAN DE LA PÉRIODE D'URGENCE | DÉCEMBRE 2014 TABLE DES MATIÈRES INTRODUCTION 1 TEMPÊTE TROPICALE SANDY, UNE CATASTROPHE D'AMPLEUR NATIONALE... IMPACT PAR SECTEUR...... 1.1.1 ÉDUCATION 1.1.2 INFRASTRUCTURES..... AGRICULTURE 1.1.3 POPULATIONS SINISTRÉES MOBILISATION IMMÉDIATE DU GOUVERNEMENT...... L'ENVELOPPE D'URGENCE..... ÉTAT D'EXÉCUTION DES DÉPENSES D'URGENCE DEMARCHES ENGAGÉES PAR LE SYSTEME NATIONAL DE GESTION DES RISQUES ET DESASTRES .. 2.2.2 COORDINATION INTERMINISTERIELLE ACTIONS D'URGENCE ENGAGÉES 2.2.3 MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS (MTPTC) ... 3.2 LES COMPOSANTES DU PROGRAMME...... COMPOSANTE 1. CURAGE ET RECTIFICATION DE LITS DE RIMÈRES..... COMPOSANTE 2. RÉHABILITATION DE TRONÇONS DE ROUTE 3.2.3 COMPOSANTE 3. RECONSTRUCTION DE PONTS ET DALOTS...... COMPOSANTE 4. TRAVAUX PONCTUELS D'URGENCE 3.2.4 COMPOSANTE 5. RÉNOVATION URBAINE DE CERTAINES COMMUNES...... 3.2.5 STRATÉGIES D'EXÉCUTION L'ÉTAT DES DÉPENSES DU PROGRAMME..... CONCLUSION ...

BILAN DE LA PÉRIODE D'URGENCE | DÉCEMBRE 2014 MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPERATION EXTERNE. LES PROJETS D'URGENCE..... 4.1.1 ÉQUIPEMENTS ÉDUCATIFS ET DE SANTÉ INFRASTRUCTURES SOCIOÉCONOMIQUES, COMMUNAUTAIRES, SPORTIVES ET APPUI AUX INITIATIVES LOCALES.... 4.1.2 INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET RÉNOVATION URBAINE..... 4.2 PERSPECTIVES 5 MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DÉVELOPPEMENT LES COMPOSANTES DU PROGRAMME D'URGENCE PRINCIPES DIRECTEURS CADRE OPÉRATOIRE DES TRAVAUX..... CHEMINEMENT DE MISE EN ŒUVRE MOBILISATION DU FINANCEMENT..... 5.4.3 PLANIFICATION DES ACTIVITÉS 5.4.4 GESTION DES PARTIES PRENANTES...... 5.4.5 SUIVI DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME 5.5.1 CORRECTION ET TRAITEMENT DE RAVINES...... 5.5.2 TRAITEMENT DES RIVIÈRES.. 5.5.3 RÉHABILITATION DE PISTES..... 5.5.4 ENTRETIEN ET CURAGE DE PÉRIMÈTRES IRRIGUÉS..... 5.5.6 RÉHABILITATION DE MARAIS SALANTS..... 5.5.7 RESTAURATION DES MANGROVES 5.5.8 PRODUCTION ET SANTÉ ANIMALE, PÊCHE, AQUACULTURE 5.5.9 SUBVENTION DES PROJETS PROPOSÉS PAR DES ORGANISATIONS LOCALES...... AUTRES D'ACTIVITÉS DE RÉCUPÉRATION ET DE GESTION DE L'URGENCE EXÉCUTION FINANCIÈRE DU PROGRAMME...... LEÇONS APPRISES...... CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES..... 4 GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAITI

6 CONCLUSION: STRATÉGIE DE PRÉVENTION POUR LES PROCHAINES CATASTROPHES

7 ANNEXES....

ANNEXE 1: LISTE DES CONTRATS D'URGENCE DU MTPTC 1.1 DÉPÔTS ... 1.2 DÉPENSES.....

ANNEXE 2 : LISTE DES CONTRATS D'URGENCE DU MPCE 2.1 ÉTAT DES DÉPENSES DU PROGRAMME D'URGENCE......

ANNEXE 3 : PROJETS D'URGENCE DU MARNDR.....

BILAN DE LA PÉRIODE D'URGENCE | DÉCEMBRE 2014

3.1 ALLOCATION DES DÉPENSES DU PROGRAMME D'URGENCES

TRAITEMENTS DE RAVINES.....

3.3 TRAVAUX EN RIMÈRES ..

PISTES AGRICOLES / RÉHABILITATION DE PISTES 3.5 PÉRIMÉTRES IRRIGUÉS.....

SUBVENTION MICROPROJETS ORGANISATIONS

3.4



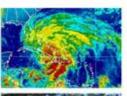
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DEVELOPPEMENT RURAL (MARNDR)



MINISTÈ AGRIKILTI RESOUS NATIRÈL AK DEVLÒPMAN RIRAL (MARNDR)

BILAN DU PROGRAMME D'URGENCE POST SANDY 2012 – 2014













VERSION FINAL

MARNDR | Route Nationale #1, Damien, Port-au-Prince, Haiti, W.I. • P. 0. Box 1441 • www.agriculture.gouv.ht

2 2 JAN 2015 000931 SERVICE DE CORRESPONDANCE Primature-thati Son Excellence Monsieur Evans PAUL Premier Ministre En ses bureaux.-Monsieur le Premier Ministre, Le Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC) vous transmet, sous couvert de la présente, le bilan des interventions urgentes post-Sandy pour la période de janvier 2013 à juin 2014. Le Ministère des TPTC saisit l'occasion pour vous renouveler, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de sa très haute considération. Archives



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

No. DGB/DASIP/1111 01372

Port-au-Prince, le APR 2 0 2015

Monsieur Yves Germain JOSEPH Ministre de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE)

Monsieur le Ministre,

Le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) vous présente ses compliments et a l'avantage de vous rappeler qu'au cours de l'exercice 2012-2013, à la suite de quatre (4) cyclones qui ont ravagé le pays, un montant de Quatre Milliards Deux cent Quarante Cinq Millions et 00/100 de Gourdes (Gdes 4,245,000,000.00), réparti suivant le tableau indiqué ci-dessous mais inscrit aux crédits du MPCE, a été décaissé au profit du projet : « Intervention d'Urgence du Gouvernement/1111-1-12-57-11 » en vue d'apporter des réponses urgentes aux populations victimes de ces catastrophes naturelles.

| PROJET: Intervention d'Urgence du Gouverneme | nt | | | | | | | | |
|--|------------------|--|--|--|--|--|--|--|--|
| Bénéficiaires des décaissements relatifs aux activités Post Sandy | | | | | | | | | |
| Institutions | Montant | | | | | | | | |
| Ministère des Trayaux Publics Transport et Communication (MTPTC) | 2,000,000,000.00 | | | | | | | | |
| Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Developpement Rural (MARNDR) | 1,225,000,000.00 | | | | | | | | |
| Fonds d'Assistance Economique et Social (FAES) | 50,000,000.00 | | | | | | | | |
| Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST) | 75,000,000.00 | | | | | | | | |
| Services Métropolitain de Collectes des Résidus Solides (SMCRS) | 120,000,000.00 | | | | | | | | |
| Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) | 775,000,000.00 | | | | | | | | |
| Total | 4,245,000,000.00 | | | | | | | | |

Il convient de signaler, que le MEF n'a pas encore reçu jusqu'à date, les pièces justifiant ledit montant. Ainsi, vous saurait-il gré de demander aux différents secteurs bénéficiant de ces décaissements, de vous soumettre, dans le plus bref délai, tous les supports y relatifs conformément aux dispositions légales qui cadrent les investissements publics.

Le Ministère de l'Économie et des Finances saisit l'occasion pour vous renouveler, Monsieur le Ministre, l'assurance de sa parfaite collaboration.

MPCE

(Post Sandy/Groupe Trame)

Montant à justifier : 128 794 634 GDES

 Pas de contrat pour le groupe Trame / Pas de retenue de l'acompte.

ÉLÉMENTS DE RÉPONSE

 Les contrats ont été signés en novembre 2012 (voir pièces ci-jointes).

CONTRAT

ENTRE

L'Etat haïtien représenté par le Titulaire du MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPERATION EXTERNE (MPCE), Monsieur Laurent Salvador LAMOTHE, demeurant et domicilié à Port-au-Prince, identifié au Nif : 003-251-735-4, ci-après dénommé, « le Maître d'Ouvrage », d'une part ;

ET

La firme « GROUPE TRAME » ayant son siège social au numéro 87, Rue Grégoire, Pétion-ville, identifiée au numéro : 000-045-839-3, représentée par Madame Elisabeth COICOU, demeurant et domiciliée à Port-au-Prince, identifiée au NIF : 003-010-138-5, ci-après, dénommée « l'Entrepreneur », d'autre part ;

Vu la loi du 12 juin 2009 fixant les Règles Générales Relatives aux Marchés Publics et aux Conventions de Concession D'ouvrage de Service Public;

Vu la loi du 15 avril 2010 portant modification de la loi du 9 septembre 2008 sur l'état d'urgence ;

Vu l'arrêté du 05 novembre 2012 déclarant l'état d'urgence sur toute l'étendue du territoire national pour une période d'un (1) mois suite au passage de la tempête tropicale Sandy et de ses impacts dévastateurs;

Vu l'arrêté du 05 décembre 2012 prolongeant l'état d'urgence du 05 novembre 2012 sur toute l'étendue du territoire national pour une période d'un (1) mois suite au passage de la tempête tropicale Sandy et de ses impacts dévastateurs;

Considérant que le séisme du 12 janvier 2012 avait fragilisé en grande partie les infrastructures du pays, principalement celles de certains quartiers défavorisés de la zone métropolitaine de Portau-Prince;

Considérant que le passage de la tempête Sandy a envenimé la situation en endommageant à nouveau les infrastructures des quartiers susmentionnés, y compris le quartier communément appelé « WARF JEREMIE », l'un des quartiers défavorisés de la zone métropolitaine de Portau-Prince ;

Considérant qu'il est nécessaire de réduire la vulnérabilité des populations et des infet de protéger les investissements publics et privés ;

Page 2 de 40



Fait de bonne foi et en double original, à Port-au-Prince, le novembre 2012. Par l'Entrepreneur : Elisabeth COICOU Président Directeur Général Pour approbation: Présidente de la CSCCA Page 9 de 40



ENTRE

L'Etat haïtien représenté par le Titulaire du MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPERATION EXTERNE (MPCE), Monsieur Laurent Salvador LAMOTHE, demeurant et domicilié à Port-au-Prince, identifié au Nif : 003-251-735-4, ci-après dénommé, « le Maître d'Ouvrage », d'une part ;

ET

La firme « GROUPE TRAME » ayant son siège social au numéro 87, Rue Grégoire, Pétion-ville, identifiée au numéro : 000-045-839-3, représentée par Madame Elisabeth COICOU, demeurant et domiciliée à Port-au-Prince, identifiée au NIF : 003-010-138-5, ci-après, dénommée « l'Entrepreneur », d'autre part ;

Vu la loi du 12 juin 2009 fixant les Règles Générales Relatives aux Marchés Publics et aux Conventions de Concession D'ouvrage de Service Public;

Vu la loi du 15 avril 2010 portant modification de la loi du 9 septembre 2008 sur l'état d'urgence ;

Vu l'arrêté du 05 novembre 2012 déclarant l'état d'urgence sur toute l'étendue du territoire national pour une période d'un (1) mois suite au passage de la tempête tropicale Sandy et de ses impacts dévastateurs;

Vu l'arrêté du 05 décembre 2012 prolongeant l'état d'urgence du 05 novembre 2012 sur toute l'étendue du territoire national pour une période d'un (1) mois suite au passage de la tempête tropicale Sandy et de ses impacts dévastateurs;

Considérant que le séisme du 12 janvier 2012 avait engendré d'importants phénomènes de migration vers les villes de province, y compris vers celle de Miragoane;

Considérant que le passage de la tempête Sandy a augmenté ce flux migratoire vers cette ville et a aggravé les conditions d'accès de la population au marché de Miragoâne tout en rendant également sa gare routière impraticable;

Considérant, en outre, que ce marché, installé de manière anarchique et fonctionnant dans des conditions d'insalubrité impressionnantes, est difficilement accessible aux transporteurs et constitue un danger pour la santé de la population ;

Considérant qu'il est nécessaire de réduire la vulnérabilité des populations et des infrastructures et de protéger les investissements publics et privés ;

Page 2 de 41



Fait de bonne foi et en double original, à Port-au-Prince, le novembre 2012. Par l'Entrepreneur : Elisabeth COICOU Président Directeur Général Pour approbation: Nonie MATHIEU Présidente de la CSCCA Page 9 de 41

Fonds Communaux

Montant à justifier : 1 273 134 217 GDES

Pas de rapport pour :
 BMPAD, CNE, MTPTC et
 Ministère de la Défense.

ÉLÉMENTS DE RÉPONSE

- Le rapport des dépenses a été présenté (voir tableau ci-joint).

| Département | Commune | Nom du Député | Titre du Projet | Exercice | Type de Projet | Maitre d'ouvrage | Firme d'exécuti on | Supervis eur | Budget | Suivi & Gestion de projet (10%) | Durée | Statut | Remarques |
|-------------|----------------------------|---------------------|---|---------------|--------------------------------------|---------------------|--------------------------|---------------------------|---------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|--|
| Nord | Dondon | Harold CHERY | Construction d'un Centre Polyvalent à Laguille, 4ème section Communale de Dondon | 2012- 2013 | Batmnt Scolaire / Ctre Profnl. | BMPAD | ALMA ENGINEERI NG | Roff DELMON T | 5 000 000 | 500 000,00 | 3 mois | I. Projet lancé / Achevé | Contrat signé et approuvé par la CSC-CA / ler décaissement effectué / ler rapport de supervision reçu le 12 Août 2014 |
| Nord | Grande Rivière du Nord | Ocinjac BENJAMIN | Construction d'une Ecole Nationale à Gambade , 2ème section communale de la Grande Rivière du Nord | 2012- 2013 | Batmnt Scolaire / Ctre Profnl. | BMPAD | ALMA ENGINEERI NG | Roff DELMON T | 5 000 000 | 500 000,00 | 3 mois | I. Projet lancé / Achevé | Contrat signé et approuvé par la CSC-CA / ler décaissement effectué / ler rapport de supervision présenté le 12 Août 2014 |
| Nord | *Grande Rivière du Nord | Ocinjac BENJAMIN | Electrification de Localités de la Grande Riviède du Nord | 2012- 2013 | Electrificatio n | BMPAD | EMES | Emmanuel DECAYET TE | 5 000 000 | 500 000,00 | 4 mois | I. Projet lancé / Achevé | Contrat signé et approuvé par la CSC-CA / ler décaissement effectué le 17 Juillet 2014 |
| Nord | Saint-Raphael | Harold CHERY | Construction d'un Centre Polyvalent à Logalité, 4ème Section Communale de Saint- Raphaël | 2012- 2013 | Batmnt Scolaire / Ctre Profnl. | BMPAD | ALMA ENGINEERI NG | Roff DELMON T | 5 000 000 | 500 000,00 | 3 mois | I. Projet lancé / Achevé | Contrat signé et approuvé par la CSC-CA / ler décaissement effectué / ler rapport de supervision reçu le 12 Août 2014 |
| Nord | Saint-Raphael | Harold CHERY | Construction d'une Ecole Nationale à Garde-Biassou, 4ème section Communale de Saint-Raphaël | 2012- 2013 | Batmnt Scolaire / Ctre Profnl. | BMPAD | ALMA ENGINEERI NG | Roff DELMON T | 5 000 000 | 500 000,00 | 3 mois | I. Projet lancé / Achevé | Contrat signé et approuvé par la CSC-CA / ler décaissement effectué le 14 Juillet 2014 / ler rapport de supervision reçu le 12 Août 2014 |
| Nord | Bas-Limbé | | Electrification du troncon :Centre -Ville à Bord de mer dans bas-Limbé | 2012- 2013 | Electrificatio n | BMPAD | DEJ CONSTRU CTIONS | Jean GAGNOL | 10 000 000 | I 000 000,00 | 3 mois | I. Projet lancé / Achevé | Contrat signé et approuvé par la CSC-CA / ler Décaissement effectué le 04 Juin 2014 / 2ème décaissement en cours |
| Nord | Limbé | | Electrification du troncon :Limbé / Camp-Coq dans Limbé | 2012- 2013 | Electrificatio n | BMPAD | DEJ CONSTRU CTIONS | Jean GAGNOL | 10 000 000 | I 000 000,00 | 3 mois | I. Projet lancé / Achevé | Contrat signé et approuvé par la CSC-CA / Décaissement effectué le 05 Juin 2014 / 2ème décaissement en cours |
| Nord | Plaisance du Nord | | Electrification de la Commune de Plaisance du Nord | 2012- 2013 | Electrificatio n | BMPAD | INGECO S.A | Wilner ELISMA | 10 000 000,00 | 1 000 000,00 | 3 mois | I. Projet lancé / Achevé | Réception provisoire réalisée le 19 Août 2014 |
| Nord | Plaisance du Nord | d | Electrification de la Commune de Plaisance du Nord | 2012- 2013 | Electrifica tion | BMPAD | INGECO S.A | Wilner ELISMA | 4 502 247,00 | 450 224,70 | 3 mois | K. Financement | Dossier finalisé compilé / Budget à compléter / Financement du MPCE en attente |
| Nord | Bahon | Ocinjac BENJAMIN | Construction de l'Ecole Nationale de Telier à Bois Pin I ère section communale de Bahon | 2012- 2013 | Batmnt Scolaire / Ctre Profnl. | BMPAD | ALMA ENGINEERI NG | Roff DELMON T | 5 000 000 | 500 000,00 | 3 mois | I. Projet lancé / Achevé | Contrat signé et approuvé par la CSC-CA / ler décaissement effectué / ler rapport de supervision présenté le 12 Août 2014 |
| Nord | Bahon | Ocinjac BENJAMIN | Construction de l'Ecole Nationale de Mompoint à Montagne Noire 3ème section communale de Bahon | 2012- 2013 | Batmnt Scolaire / Ctre Profnl. | BMPAD | ALMA ENGINEERI NG | Roff DELMON T | 5 000 000 | 500 000,00 | 3 mois | I. Projet lancé / Achevé | Contrat signé et approuvé par la CSC-CA / ler décaissement effectué / ler rapport de supervision présenté le 12 Août 2014 |

FC12-13-Rprt.xlsx

| Département | Commune | Nom du Député | Titre du Projet | Exercice | Type de Projet | Maitre d'ouvrage | Firme d'exécuti on | Supervis eur | Budget | Suivi & Gestion de projet (10%) | Durée | Statut | Remarques |
|-------------|----------------|---------------------|---|---------------|--|---------------------|--------------------------|---|--------------|------------------------------------|--------------|--|---|
| Nord | Cap-Haïtien | Ocinjac BENJAMIN | Réhabilitation de Ligne de Basse Tension Electrique au Pont Neuf à Carrefour Madeline | 2012- 2013 | Electrificatio n | BMPAD | ELECTROTE K + | Emmanuel DECAYET TE | 4 833 818 | 483 381,77 | 3 mois | I. Projet lancé / Achevé | Contrat signé et approuvé par la CSC-CA / ler Décaissement effectué le 04 Juin 2014 / 2ème décaissement en cours |
| Nord | Cap-Haïtien | Ocinjac BENJAMIN | Réhabilitation de Ligne de Basse Tension Electrique au Champs de Mars | 2012- 2013 | Electrificatio n | BMPAD | ELECTROTE K + | Emmanuel DECAYET TE | 5 254 833 | 525 483,31 | 3 mois | I. Projet lancé / Achevé | Contrat signé et approuvé par la CSC-CA / I er Décaissement effectué le 04 Juin 2014 / 2ème décaissement en cours |
| Nord | La Victoire | Ocinjac BENJAMIN | Electrification de la Commune de la Victoire | 2012- 2013 | Electrificatio n | BMPAD | DEJ CONSTRU CTIONS | Jean GAGNOL | 10 000 000 | I 000 000,00 | 5 mois | I. Projet lancé / Achevé | Contrat signé et approuvé par la CSC-CA / Décaissement effectué / 2ème décaissement en cours |
| Nord | Ranquite | | Electrification de la Commune de Ranquite | 2012- 2013 | Electrificatio n | BMPAD | DEJ CONSTRU CTIONS | Jean GAGNOL | 10 000 000 | I 000 000,00 | 5 mois | I. Projet lancé / Achevé | Contrat signé et approuvé par la CSC-CA / Décaissement effectué le 04 Juin 2014 / 2ème décaissement en cours |
| Nord | Limonade | | Electrification de la Commune de Limonade | 2012- 2013 | Electrificatio n | BMPAD | EMES | Emmanuel DECAYET TE | 10 000 000 | I 000 000,00 | 5 mois | I. Projet lancé / Achevé | Contrat signé et approuvé par la CSC-CA / ler décaissement effctué le 17 Juillet 2014 |
| Nord | Quartier Morin | | Construction d'un Complexe Administratif à Cadouche | 2012- 2013 | Complex administratif / Espace Socio- culturel | BMPAD | TECA CONSTRU CTION | P. Grégoire Ralph SAINT GILLES | 6 224 760 | 622 476,00 | 5 mois | I. Projet lancé / Achevé | Contrat signé et approuvé par la CSC-CA / Facture #1 reçu le 27 Août 2014 / 1er décaissement en cours |
| Nord | Quartier Morin | | Réhabilitation de l'Eglise St- Louis de Quartier Morin | 2012- 2013 | Complex administratif / Espace Socio- culturel | BMPAD | TECA CONSTRU CTION | | 3 775 239,97 | 377 524,00 | 3 mois | C. Dossier révisé en attente (firme) / en analyse / fin analyse | Diagnostic de la situation actuelle à présenter / Jeu de plans transmettre au BMPAD / Sous détails et bordereau des prix unitaires en attente / Pièces légales à compléter avec Quitus valide, NIF et Matricule Fiscale / Statut et Mandat signataire en attente / Promesse de transmission du dossier révisé au BMPAD le 16 Juin 2014 / Promesse non tenue |
| Nord | Pignon | | Construction d'un Centre de Santé à La Belle-Mère, 2ème Section Communale de Pignon | 2012- 2013 | Centre de Santé/Dispen saire | BMPAD | DEJ CONSTRU CTIONS | Roff DELMON T | 10 000 000 | 1 000 000,00 | 5 mois | I. Projet lancé / Achevé | Contrat signé et approuvé par la CSC-CA / Décaissement effectué le 05 Juin 2014 / 1 er rapport de supervision reçu le 20 Août 2014 |
| Nord | Acul du Nord | | Electrification de Carrefour Duty à Grison-Garde (Phase II) | 2012- 2013 | Electrificatio n | BMPAD | BEGEC | Jean GAGNOL | 8 000 000 | 800 000,00 | 3 mois | I. Projet lancé / Achevé | Contrat Signé approuvé par la CSC-CA / I er Décaissement effectué / 2ème décaissement en cours |
| Sud | Maniche | Ogline PIERRE | Construction d'une Place Publique à Maniche | 2012- 2013 | Place publique | BMPAD | FICCAS | Oswald LAZARRE | 3 516 145 | | I mois 3 sem | I. Projet lancé / Achevé | Contrat Signé approuvé par la CSC-CA / ler Décaissement effectué / 2ème décaissement en cours |

Page 2 of 23

| Département | Commune | Nom du Député | Titre du Projet | Exercice | Type de Projet | Maitre d'ouvrage | Firme d'exécuti on | Supervis eur | Budget | Suivi & Gestion de projet (10%) | Durée | Statut | Remarques |
|-------------|----------------|---------------------------------------|--|---------------|------------------------------------|---------------------|--------------------------|--------------------------|------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|--|
| Sud | Torbeck | Guy Gérard GEORGES | Construction d'un Commissariat à Ducis | 2012- 2013 | Service Public | BMPAD | SOPUCOM | Rousseau INNOCE NT | 4 709 143 | | 3 mois | I. Projet lancé / Achevé | Contrat Signe approuve par la CSC-CA / ler décaissement effectué le 27 Juin 2014 / ler rapport de supervision reçu le 24 Juillet 2014 / Facture pour deuxième avance présentée / Augmentation de la surface du dortoir des policiers réalisée (21.08 m² au lieu de 10.84 m²) / 2ème décaissement en |
| Sud | Torbeck | Guy Gérard GEORGES | Agrandissement du Dispensaire Publique de Beraud | 2012- 2013 | Centre de Santé/Dispen saire | BMPAD | SOPUCOM | Oswald LAZARRE | 2 372 876 | | 3 mois | I. Projet lancé / Achevé | Cours Contrat Signé approuvé par la CSC-CA / Ier décaissement effectué le 27 Juin 2014 / Ier rapport de supervision reçu le 24 Juillet 2014 / Facture pour deuxième avance présentée / Demande de la Direction Départementale Sanitaire sollicitant de la SOPUCOM la construction de deux (2) salles complémentaires pouvant servir de dortoir aux cadres non originaires de la zone / Plan réaménagé relatif à cette nouvelle proposition présenté / 2ème décaissement en cours |
| Sud | Roche à Bateau | | Extension du Réseau Electrique de Roche à Bateau / Construction du Réseau Electrique MT/BT de Carpentier | 2012- 2013 | Electrificatio n | BMPAD | ELECONME C | Harry THEODO RE | 10 000 000 | I 000 000,00 | 3 mois | I. Projet lancé / Achevé | Contrat Signé approuvé par la CSC-CA / ler Décaissement effectué le 07 Avril 2014 / Décompte #1 et Facture #2 trans mis par l'Exécutant au BMPAD le 22 Août 2014 |
| Sud | Coteaux | | Extension du Réseau Electrique de Coteaux à Damassaint | 2012- 2013 | Electrificatio n | BMPAD | SEACO | Harry THEODO RE | 10 000 000 | 1 000 000,00 | 3 mois | I. Projet lancé / Achevé | Contrat Signé approuvé par la CSC-CA / ler Décaissement effectué le 07 Avril 2014 |
| Sud | Arniquet | | Electrification/ Extension du réseau électrique MT/BT à Taverne | 2012- 2013 | Electrificatio n | BMPAD | ELECONME C | Harry THEODO RE | 3 950 197 | 395 019,67 | 3 mois | I. Projet lancé / Achevé | Contrat Signé approuvé par la CSC-CA / ler Décaissement effectué le 07 Avril 2014 / lère visite de la DAE/BMPAD le 16 Mai 2014 |
| Sud | Aquin | Emmanuel Fritz Gerald BOURJOLLY | Electrification/ Extension de 600ml du réseau d'electricité/ Fonds des blancs 9ème et I I ème section | 2012- 2013 | Electrificatio n | BMPAD | SEACO | Harry THEODO RE | 4 450 000 | 445 000,00 | 3 mois | I. Projet lancé / Achevé | Contrat Signé approuvé par la CSC-CA / l er Décaissement effectué |
| Sud | Aquin | Emmanuel Fritz Gerald BOURJOLLY | Electrification/ Extension de 800ml du réseau d'electricité / Débas 5ème section | 2012- 2013 | Electrificatio n | BMPAD | SEACO | Harry THEODO RE | 2 200 000 | 220 000,00 | 3 mois | I. Projet lancé / Achevé | Contrat Signé approuvé par la CSC-CA / l er Décaissement effectué |
| Sud | Aquin | Emmanuel Fritz Gerald BOURJOLLY | Electrification/ Extension de 400ml du réseau d'electricité/ Guirand 10ème section | 2012- 2013 | Electrificatio n | BMPAD | SEACO | Harry THEODO RE | 1 100 000 | 110 000,00 | 3 mois | I. Projet lancé / Achevé | Contrat Signé approuvé par la CSC-CA / l er Décaissement effectué |

FC12-13-Rprt.xlsx

Apollo Motors

Montant à justifier : 33 825 675 GDES

 Irrégularités dans le contrat de la 1ere commande / Pas de contrat pour les autres / Non respect des spécificités dans les commandes.

ÉLÉMENTS DE RÉPONSE

 Le Ministère a découvert l'erreur dans la livraison des motos, a adressé une lettre au fournisseur le 29 octobre 2014 et a obtenu de lui une reconnaissance de dette de 16 millions de gourdes (voir pièces ci-jointes).



APOLLO MOTORS S.A.

Mailing Address: P.O.Box 218 Port-su-Prince, Haïti

Le 8 Mai 2015

MINISTERE DE LA PLANNIFICATION ET DE LA COOPERATION EXTERNE (MPCE) Port-au-Prince, Haiti En ses bureaux

Après révision des dossiers du 18 Décembre 2013, 28 Janvier 2014 et 25 Aout 2014 totalisant un montant de douze million sept cent quatre vingt huit milie deux cent cinquante deux gourdes (12,788,252.00 gourdes), pour achat de motocyclettes.

Par la suite, Apollo Motors S.A. a effectue une livraison de 89 motocyclettes totalisant trois million neuf cent soixante treize mille huit cent cinquante gourdes (3,973,850.00 gourdes) dont les fiches de livraison sont en annexe.

Apollo Motors reconnait une balance de 197 motocyclettes en commande à livrer au Ministère de la Planification et de la Coopération Externe totalisant un montant de huit million sept cent quatre vingt seize mille cinquante gourdes (8,796,050.00 gourdes).

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, elle vous prie de recevoir, Monsieur, ses sincères salutations.

Gilbert Dominique Directeur General Apollo Motors S.A.

Apollo Motors S.A. 10 Rue Barbancourt. Port-au-Prince, Haiti





MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPERATION EXTERNE

387, ROUTE DE BOURDON

MPCE/DAA/APPOLO MOTORS S.A.

Réf. 1738-2819 No. Port-au-Prince, le. 7.9.001, 2814

Monsieur Reynold DEEB Directeur Général, Appolo Motors S.A. En ses bureaux.-

Monsieur le Directeur Général,

Le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) vous informe que, suite à un contrôle sur les différents montants versés à votre compagnie, soit le 6 Janvier 2014 : 9,125,805 gourdes, le 15 Avril 2014 : 8,160,550 gourdes, le 30 Juin 2014 : 7,647,120 gourdes et le 3 Sept 2014 : 8,892,600 gourdes, pour l'acquisition de motos de 250CC, il a été constaté que la commande initiale n'a pas été respectée.

En effet, à la place des motos de 250CC vous avez livré aux bénéficiaires des motos de 125 CC et 150 CC qui sont beaucoup moins chers. Donc le MPCE détient dans votre compagnie un crédit d'un montant de Huit Millions Sept Cent Quatre Vingt Seize Mille Cinquante & 00/100 Gourdes (8,796,050.00 Gdes) que vous devriez lui confirmer par écrit. Ce crédit sera exécuté par le Ministère sous la forme qu'il choisira au moment opportun.

Comptant sur votre compréhension, le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) saisit l'occasion pour vous renouveler, **Monsieur le Directeur Général**, l'expression de sa franche collaboration.

Michel PRESUME

Secrétaire d'Etat à la Planification

2 9 OCT. 2004

MPCE/DAA/APPOLO MOTORS S.A.

1738-2819

Monsieur Reynold DEEB Directeur Général, Appolo Motors S.A. En ses bureaux.-

Monsieur le Directeur Général,

Le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) vous informe que, suite à un contrôle sur les différents montants versés à votre compagnie, soit le 6 Jan 2014 : 9,125,805 gourdes, le 15 Avril 2014 : 8,160,550 gourdes, le 30 Juin 2014 : 7,647,120 gourdes et le 3 Sept 2014 : 8,892,600 gourdes, pour l'acquisition de motos de 250CC, il a été constaté que la commande initiale n'a pas été respectée.

En effet, à la place des motos de 250CC vous avez livré aux bénéficiaires des motos de 125 CC et 150 CC qui sont beaucoup moins chers. Donc le MPCE détient dans votre compagnie un crédit d'un montant de Huit Millions Sept Cent Quatre Vingt Seize Mille Cinquante & 00/100 Gourdes (8,796,050.00 Gdes) que vous devriez lui confirmer par écrit. Ce crédit sera exécuté par le Ministère sous la forme qu'il choisira au moment opportun.

Comptant sur votre compréhension, le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) saisit l'occasion pour vous renouveler, **Monsieur le Directeur Général**, l'expression de sa franche collaboration.

Apollo Motors S.A.
10 Rue Barbancourt.
Port-au-Prince, Haiti
Reco le 21/10/14

Michel PRESUME Secrétaire d'Etat à la Planification DEKA GROUP

APOLLO MOTORS S.A.

Mailing Address: P.O.Box 218 Port-au-Prince, Haïti

Rue Barbancourt #10
Port-au-Prince, Haiti
Tél: (509) 2813-1890 up to 99
(509) 2813-0002 up to 04
(509) 2813-0000 / 2813-1000
E-mail: auto@automax-ht.com
JFax-USA: (305) 851-6659 / (786) 269-0302

Port-au-Prince, le 25 novembre 2014

Monsieur Laurent Salvador LAMOTHE Ministre Ministère de la Planification En ses bureaux.-

Monsieur le Directeur Général,

Apollo Motors vous informe d'un premier crédit au bénéfice du MPCE sur les montants payés pour l'achat de Motos. En effet, un premier calcul a permis de noter une différence entre le montant payé pour une des commandes.

En conséquence, la Apollo Motors vous reconnaît une balance de 86 motocyclettes représentant un montant de 7,647,120.00 gdes. De plus, elle tient à vous assurer que des vérificateurs sont en cours sur les autres commandes pour déterminer s'il y a d'autres crédits a vous accorder.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, elle vous prie de recevoir, Monsieur, ses sincères salutations.

> Apollo Motors S.A. 10 Rue Barbancourt. Port-au-Prince, Haiti

Gilbert DOMINIQUE Directeur Général Apollo Motors S.A.

JEt x/11/11.

Subventions Primature

Montant à justifier : 649 513 GDES

 Plusieurs des contrats passés par la Primature avec des experts pour l'exercice 2012-2013, approuvés par la CSCCA sous la Présidence de Nonie H. Mathieu, portaient la signature des autres membres du Conseil sans une autorisation du Président du Conseil.

ÉLÉMENTS DE RÉPONSE

 Au regard du décret portant organisation sur le fonctionnement de la CSCCA, seul le Président ou le Vice-Président en cas d'empêchement est habilité d'engager l'institution.
 Il s'agit donc d'un problème interne à la CSCCA.

UCAONG

Montant à justifier : 1 586 336 GDES

 Détournement de fonds de l'État vers un compte personnel au bénéfice de Bernice Clement Kavanaugh, Constil Wilfrid, Belizaire Junior Arnel.

ÉLÉMENTS DE RÉPONSE

- Le compte a été ouvert en 2010. Alors que le Ministre a pris fonction en août 2012, sans avoir été informé de l'existence de ce compte.
- Les auditeurs reconnaissent que la responsabilité n'est pas imputable au Ministre.
- De plus, la responsabilité pénale étant personnelle, une enquête devra être diligente pour établir les faits et les responsabilités et poursuivre le cas échéant les 3 personnes identifiées.

Église Unie d'Haïti

Montant à justifier : de 10 917 241 GDES

 Pas de rapport prouvant que les projets ont été exécutés suivant les objectifs décrits dans les documents des projets.

ÉLÉMENTS DE RÉPONSE

- Tous les rapports ont été donnés à la commission mais celle-ci trouve que ce sont des rapports narratifs.
- La commission a demandé d'interviewer le responsable des projets qui se trouve à Dame-Marie (quasiment impossible dans le contexte).

Cabinets d'avocats

Montant à justifier : 9 977 200 GDES

Pas de contrat / pas de rapport.

ÉLÉMENTS DE RÉPONSE

 Pas besoin de contrat pour les cabinets d'avocat. Ce sont des paiements pour des services ponctuels de professionnels (Médecins, avocats, etc.) et non des contractuels. IRRÉGULARITÉ

IBI/DAA

REMARQUE DES AUDITEURS

 La firme n'a pas d'autorisation de fonctionner en Haïti.

ÉLÉMENTS DE RÉPONSE

- Le contrat a été approuvé a priori par la Cour Supérieure des Comptes. L'autorisation de fonctionner a été obtenue par la firme en 2003 mais les documents archives de la firme ont été détruits en janvier 2010 lors du tremblement de terre dû à la perte du bureau de projet que la firme avait avec l'UTE du MPCE sur Delmas 83.
- Depuis lors, la firme a signé plusieurs contrats tels qu'avec l'UCLBP et autres institutions du
 Gouvernement qui ont été approuvés par la CSC sans que cette attestation leur soit à nouveau demandée.
- Des démarches ont été entreprises début mai 2015 pour une nouvelle autorisation qui a été obtenue le 19 mai 2015 (voir autorisation en annexe 1) sous 9085-2989 Québec Inc, compte tenu d'une convention d'acquisition intervenue le 2 octobre 2014, le Groupe IBI/DAA fait maintenant partie de la société 9085-2989 Québec Inc.

MCI/DAJ/0661/15

19 mai 2015

AVIS

Le Ministère du Commerce et de l'Industrie informe le public en général et les intéressés en particulier que, conformément à la législation nationale sur les sociétés, les accords traités et conventions commerciaux Internationaux auxquels Haïti est partie, la société étrangère : « 9085-2989 QUÉBEC INC » déposés en l'étude de Me. Dina SEIDE, Notaire à Pétion-ville, en date du 15 mai 2015, à été inscrite dans les registres à ce destinés.

En conséquence, ladite société étrangère, est autorisée à fonctionner en Haïti.



, kp

PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT / RÉHABILITATION / CONSTRUCTION DU KIOSQUE OCCIDE JEANTY DU PARC DU CHAMP DE MARS A PORT-AU-PRINCE

Contrat à Rémunération Forfaitaire entre la Firme de Supervision IBI/DAA Inc. et l'Unité de Construction de Logements et de Bâtiments Publics (UCLBP)

pour des

Prestations relatives à la Supervision et au Suivi des travaux de réaménagement/réhabilitation/construction du Kiosque Occide Jeanty du Parc du Champ de Mars à Port-au-Prince

FINANCEMENT: GOUVERNEMENT HAITIEN VIA FONDS PETRO CARIBE

MARS 2014

1

- qu'il n'a commis aucun acte susceptible d'influencer le processus de réalisation du projet au détriment de l'UCLBP et notamment qu'aucune Entente n'est intervenue et n'interviendra;
- que la négociation et l'exécution du contrat n'ont pas donné, ne donnent pas et ne donneront pas lieu à un acte de corruption tel que défini par la Convention des Nations Unies contre la corruption en date du 31 octobre 2003.

Article 33.- Règlement des différends

En cas de différends résultant de l'exécution ou de l'interprétation du contrat, les parties peuvent exercer un recours gracieux auprès de l'UCLBP, puis, le cas échéant, amiable par-devant le Comité de Règlement des Différends placé auprès de la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP).

En cas de contestation de la décision du Comité de Règlement des Différends, la partie qui s'estime lésée peut saisir du litige la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA) dans le délai de <u>huit (8) jours francs</u> à compter de la date de la notification de la décision dudit Comité par la CNMP.

Article 34. Élection de domicile

Pour l'exécution des présentes, l'UCLBP élit domicile en son siège social sis au n° 32, rue Faubert, angle rue Louverture, Pétion-Ville, Haïti et pour le Groupe IBI/DAA Inc. en son local à Port-au-Prince sis à l'Édifice Le Belvédère, bureau 614, angle des rues Clerveaux et Chavannes, Pétion-Ville, Haïti.

Pour tout ce qui n'est pas prévu dans le présent contrat, les parties se référeront à la loi et aux règlements sur les marchés publics.

Fait de bonne foi à Port-au-Prince, en trois (3) exemplaires, que les parties ont signé après lecture, ce jeudi 10 avril 2014.

René HUBERT
-Directeur Développement Internation

Associé-Directeur Développement International Groupe IBI/DAA Inc. Harry ADAM

Directeur Exécutif
Unité de Construction de Logements
et de Bâtiments Publics

Vu et approuvé par :

President Cour Superieure des Comptes et du Contentieux Administratif (¢S¢/CA)

Page 11 sur 11

IMFESA (Hélicoptère du Président)

 Pas d'autorisation de fonctionnement / Non approuvée par la CNMP.

ÉLÉMENTS DE RÉPONSE

- L'autorisation de fonctionnement a été obtenue (voir pièce ci-jointe).
- Les marchés intéressant la défense ou la sécurité nationale sont exempts des dispositions de la Loi du 12 juin 2009 fixant les règles générales de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics (voir article 3 ci-joint).

Office National de l'Aviation Civile



Port-au-Prince Haïti le 17 mai 2015

Mr. Eduardo DULUC

IMPORTADORA FENIX SA (IMFESA)

Santo Domingo, République Dominicaine

Ref. Autorisation de fonctionnement

L'OFNAC certifie par la présente que la société de droit dominicain IMPORTADORA FENIX SA (IMFESA) représentée par Monsieur JOAQUIN MARIA RUIZ FLAQUER, de nationalité dominicaine, identifié au numéro de carte d'identité electoral: # 001-0173045-5, a été autorisée à opérer des services de transport par Hélicoptères et par Avion pour le Gouvernement de la République d'Haïti sur tout le territoire national pendant la période allant de mai 2011 à Décembre 2014.

Le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit

Olivier JEAN, Capt.

Directeur Général

Tel: (509) 2910-2229 • Fax: (509) 2910-2229 • P.O. Box 1346, Port-in-Prince, Halfi

TITRE I DISPOSITIONS GÉNÉRALES

CHAPITRE I OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Article 1.- La présente Loi a pour objet de fixer les règles générales de passation, d'exécution et de Règlement des Marchés Publics dont la valeur estimée est égale ou supérieure aux seuils de passation des marchés tels que fixés conformément à la présente Loi, ainsi que les règles générales applicables aux conventions de concession d'ouvrage de service public.

La passation des marchés publics est soumise aux principes suivants :

- 1.- Le libre accès à la commande publique;
- 2.- L'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures;
- Le respect de l'éthique;
- L'efficacité des dépenses publiques.

Article 2.- Les dispositions de la présente Loi s'appliquent :

- 1.- aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public conclus par l'État, les collectivités territoriales, les organismes autonomes à caractère administratif, culturel ou scientifique, les organismes autonomes à caractère financier, commercial et industriel ou entreprises publiques, les entreprises mixtes à participation financière publique majoritaire et les associations formées par deux ou plusieurs de ces personnes morales de droit public;
- 2.- aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public passés par les personnes morales de droit privé agissant pour le compte de l'État, d'une collectivité territoriale, d'une personne morale de droit public, d'une entreprise mixte à participation financière publique majoritaire ou d'une association formée par deux ou plusieurs de ces personnes morales de droit privé;
- 3.- aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public passés par des personnes morales de droit privé, ou des entreprises mixtes à participation financière publique minoritaire, lorsque ces marchés bénéficient du concours financier ou de la garantie de l'État, ou d'une personne morale de droit public mentionnée à l'alinéa précédent;
- 4.- aux marchés publics passés dans le cadre d'une coordination ou d'un groupement de commandes;
- 5.- aux marchés publics financés par des ressources extérieures dans la mesure où les accords internationaux de financement ne contiennent pas de clauses contraires aux dispositions de la présente Loi. Cependant, dans le cas où ces marchés sur financement extérieur ne seraient pas

<< LE MONITEUR >>

No. 78- Mardi 28 Juillet 2009

soumis à la présente Loi, les documents constitutifs de ces marchés doivent néanmoins être obligatoirement communiqués pour information à la Commission Nationale des Marchés Publics.

Article 3.- Sont exempts des dispositions de la présente Loi :

- les marchés intéressant la défense ou la sécurité nationale. Une loi viendra déterminer l'objet de ces marchés et les procédures spéciales qui leur seront applicables;
- 2.- les marchés publics découlant de l'application de la Loi sur l'État d'Urgence;
- 3.- les achats passés sur simple mémoire ou facture, en conformité avec les règles de la comptabilité publique, et dont la valeur estimée, ou cumulée sur l'année, est inférieure aux seuils tels que prévus aux articles 1 et 30 de la présente Loi.

ÉLÉMENTS DE RÉPONSE ET DE CLARIFICATION SUR LES RAPPORTS D'AUDIT DE LA CSCCA

31

Subventions aux organisations

Montant à justifier : 3 590 000 GDES

 Pas de rapports munis de pièces justificatives.

ÉLÉMENTS DE RÉPONSE

 Tous les rapports ont été soumis aux auditeurs et ils seront soumis de nouveau. IRRÉGULARITÉ

REMARQUE DES AUDITEURS

Cartes de crédit 3 295 407 GDES

Paiement sur PIP au lieu de fonctionnement.

ÉLÉMENTS DE RÉPONSE

 Pour ces dépenses, le Ministère a utilisé une ligne dans son budget dénommée « Renforcement institutionnel ». Cette ligne vient en appui à des dépenses diverses telles cartes de crédit.

CONCLUSION

Nous reconnaissons des irrégularités totalisant environ 7 millions de gourdes sur un budget global de 28 milliards de gourdes, soit moins qu'un trentième de pourcent (0,025%).